

Remboursement stages, voyages scolaires...

Nom :
Prénom :
N° registre national :
Rue, N° (Bte) :
Code Postal et localité :
N° fixe ou GSM : Email :

A compléter par l'organisateur

Je soussigné(e) (nom et prénom), **HERVERA REY JORDY**, certifie sur l'honneur que (nom et prénom)....., a personnellement participé à (cocher la case adéquate) :

- un voyage scolaire organisé en période scolaire et comportant au minimum une nuitée.
 une activité durant les vacances scolaires : voyages scolaires, stages, camps de mouvements de jeunesse et plaines de jeux.
 un séjour de vacances spécialement organisé en faveur des personnes handicapées.

- Coordonnées de l'organisation :

ASBL SOYEZ STAGES

RUE MARLÈNE DIETRICH 1, 1090 JETTE

- Période du séjour ou de l'activité :

du/...../..... au/...../.....

- Nombre de jours :

Je certifie également avoir perçu pour cette participation un montant de : €

Date de signature :



**ASBL SOYEZ STAGES
RUE MARÈNE DIETRICH 1
1090 JETTE**

Cachet et signature de l'organisation :

Intervention en vigueur à partir du 01/01/2019 (conditions statutaires. Pour plus de détails, consultez nos statuts sur www.lamn.be/statuts.)
Le service accorde une intervention cumulée maximale de 40 € par année civile et par bénéficiaire pour les voyages scolaires organisés en période scolaire et comportant au minimum une nuitée.
Le service accorde également une intervention de 6,00 € par jour avec un plafond de 20 jours par année civile et par bénéficiaire pour la participation à des activités durant les vacances scolaires : voyages scolaires, stages, camps de mouvements de jeunesse et plaines de jeux. Bénéficiaire de ces interventions, les bénéficiaires âgés de 3 ans au moins au 31 décembre de l'année du début du séjour et de 18 ans au plus pendant l'année du séjour. Le service accorde une intervention maximale de 250 € par année civile et par bénéficiaire pour les séjours de vacances spécialement organisés en faveur des personnes handicapées par des structures spécialisées en matière d'handicap et disposant d'un encadrement adéquat.
Est considérée comme handicapée toute personne présentant une limitation importante de ses capacités d'intégration sociale ou professionnelle suite à une altération de ses facultés mentales, sensorielles ou physiques, qui engendre la nécessité d'une intervention de la société civile. Pour bénéficier de cette intervention, il faut être en règle de cotisations à La Complémentaire.
Cadre réservé à la mutualité

Prestation	Libellé	Prestation	Libellé	Prestation	Libellé
870004	Séjour en période scolaire	870015	Séjour en faveur des handicapés	870026	Activité vacances scolaires

Conformément au Règlement Européen du 27 avril 2016 sur la Protection des Données (« RGPD »), nous vous informons que nous traitons vos données dans le cadre de notre mission de participation à l'exécution de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, sous la responsabilité de l'UNMN (l'Union nationale des mutualités neutres), responsable du traitement pour les matières fédérales et des SMR des mutualités neutres, responsables de traitement pour les matières régionalisées. Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à consulter notre déclaration vie privée ou à contacter notre délégué à la protection des données via privacy@lamn.be ou par courrier à l'adresse suivante : La Mutualité Neutre, rue des Dames Blanches 24, 5000 NAMUR.

